

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE**

**ARRÊTÉ N° 2025-492 :**

**Portant réglementation de la circulation et du stationnement**

**2 chemin des Vieux Moulins**

**Pour permettre le stationnement de trois véhicules de chantier**

**Le Maire de la commune de La Flotte,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-5, L.2213-1 au L.2213-6,

Vu le Code de la Route et principalement les articles R. 411-7 à R 411-8,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu l'arrêté du 07 juin 1977 relatif à la signalisation de routes et autoroutes et ses modifications ultérieures,

Vu la demande de :

**HD CONSTRUCTION**

**10 RUE MARTIN LUTHER KING**

**79000 NIORT**

**Considérant** que les travaux ou interventions de toutes natures sur les voies relevant de la police du maire nécessitent certaines restrictions au droit des chantiers,

**Considérant** que pour stationner trois véhicules de chantier, des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'étaient pas réglementés 2 chemin des Vieux Moulins.

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> : Du mardi 9 décembre 2025 à 8h00 au jeudi 11 décembre 2025 à 18h00**

La circulation et le stationnement de tout véhicule se feront en demi chaussée 2 chemin des Vieux Moulins pour stationner trois véhicules de chantier par l'entreprise « HD CONSTRUCTION ». Le stationnement de tout véhicule pourra être interdit au droit du chantier.

**ARTICLE 2 : La pose, la surveillance et l'enlèvement de la signalisation réglementaire seront assurés par l'entreprise « HD CONSTRUCTION ».**

**ARTICLE 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.**

**ARTICLE 4 : Le Commandant de Brigade de Gendarmerie et le service des Polices sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.**

**Pour Ampliation :**

- Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St Martin de Ré,
- Le Service des Polices,
- HD CONSTRUCTION.

Fait à La Flotte, le 9 décembre 2025

Le Maire,

Jean-Paul HÉRAUDÉAU

